

La fenêtre d'Overton, une menace pour les personnes en situation de handicap

Joséphine PAQUOT

Analyse Esenca 2026



Éditrice responsable : Ouiam MESSAOUDI

Siège social : rue Saint-Jean, 32-38 - 1000 Bruxelles

Accès public : place Saint-Jean, 1 - 1000 Bruxelles • **Contact Center :** 02 515 19 19

Numéro d'entreprise : 0416 539 873 • **RPM :** Bruxelles • **IBAN :** BE81 8778 0287 0124

Tél : 02 515 02 65 • esenca@solidaris.be • www.esenca.be



Avec le soutien de :



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**



Introduction

La notion de « fenêtre d'Overton » est régulièrement évoquée depuis plusieurs années dans différents réseaux sociaux et médias, mobilisée afin de décrire l'influence qu'ont les idées — notamment politiques — les unes sur les autres dans le débat public. La fenêtre d'Overton désigne l'ensemble des opinions et discours jugés acceptables par le plus grand nombre dans l'espace public. En vertu de ce concept, cette fenêtre « de ce qui peut être dit » peut se déplacer — s'agrandir ou se rétrécir — selon l'évolution des normes et des valeurs sociétales ainsi que des évènements historiques.

Avec la montée de l'extrême droite un peu partout dans le monde¹, y compris en Belgique, il nous semble nécessaire d'analyser plus en profondeur certains éléments du débat public par le prisme de la fenêtre d'Overton. En effet, une de nos missions au sein d'Esenca — en tant qu'association qui défend le droit des personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante — est de mettre en garde contre des discours extrêmes qui déplacent le curseur de cette fenêtre sur des publics minoritaires tels que les personnes en situation de handicap².

En Belgique francophone³, l'existence d'un cordon sanitaire médiatique nous rassure⁴. En vertu de celui-ci « les médias ne peuvent pas diffuser de contenus qui incitent à la haine ou qui prônent le racisme, le négationnisme ou la discrimination »⁵. Or, force est de constater que ce cordon sanitaire est mis à mal par la diffusion d'idées, discours de personnes publiques ou émissions incitant à la haine (voir *infra*).

Cette analyse est vouée à décrire ce que l'on entend par la fenêtre d'Overton, en lien avec les récentes actualités françaises et belges notamment, afin de dénoncer le risque que représentent les discours d'extrême droite pour notre public. Nous mettons donc en lumière, avec un rapide détour par la psychologie sociale, un mécanisme de fonctionnement collectif (qu'il s'agisse de paroles prononcées dans les discours publics, mais aussi dans la sphère privée). Et ce, afin de comprendre comment ce dernier peut influencer les éventuels débats politiques sur la situation des personnes en situation de handicap.

¹ Nous vous renvoyons à cet égard à notre analyse : PINTO, Marta (2024). *Extrême droite et handicap : vers un recul des droits inévitable ?*, Esenca. <https://tinyurl.com/4b4hkkay>, consulté en décembre 2025

² Pour plus d'informations sur l'action associative contre l'extrême droite : PINTO, Marta (2025). *Travail associatif et handicap : un contre-pouvoir face à l'extrême droite*, Esenca. <https://tinyurl.com/56zcr3ha>, consulté en décembre 2025

³ RTBF. (2025). *Le cordon sanitaire médiatique est-il un outil de censure ? Un expert répond « Sur le fond »*. <https://tinyurl.com/566jp5mf>, en décembre 2025

⁴ « LA « CLAUSE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET DÉMOCRATIQUE » – 10 questions et un peu d'histoire pour comprendre ». Textes de référence du Conseil de déontologie journalistique, <https://tinyurl.com/5n6jtms6>, consulté en décembre 2025

⁵ PERROUTY, Pierre-Arnaud (2024). *Le cordon sanitaire, garde-fou de la démocratie*. <https://tinyurl.com/ycxd4cz3>, consulté en décembre 2025

La fenêtre d'Over... quoi ?

Si c'est initialement dans le domaine du lobbying que cet outil est imaginé dans les années 1990 par Joseph P. Overton, ce concept trouve un écho pertinent en psychologie sociale, puisqu'il renvoie à deux biais cognitifs⁶ : l'effet de simple exposition⁷ et l'effet de contraste⁸. Le premier biais signifie que le fait d'être exposé fréquemment à une image ou une idée nous familiarise inconsciemment avec celle-ci, tandis que le second implique que notre perception d'un élément ou d'une situation soit altérée par la comparaison avec d'autres.

Prenons l'exemple d'une insulte pour illustrer ces deux biais. La première fois que cette insulte sera prononcée, elle semblera choquante pour la majorité de la population qui l'entend, presque inaudible. Mais, à force d'être répétée, cette insulte va se figer dans les esprits, de sorte qu'elle finira par être socialement acceptée, ou du moins être perceptible. Ceci constitue l'effet de simple exposition. Par ailleurs, selon l'effet de contraste, si cette insulte atteint et heurte l'opinion publique, cela signifie qu'en comparaison avec celle-ci, d'autres insultes paraîtront moins offensantes. Ces postulats permettent d'ores et déjà de comprendre les dangers, pour les personnes en situation de handicap, de discours violents à leur égard. Nous craignons que la prononciation dans l'espace public de paroles extrêmes à l'encontre d'un public minoritaire et discriminé (notamment) tel que les personnes en situation de handicap ne permette à d'autres discours jugés moins attentatoires d'être exprimés, sans pour autant froisser la majorité. Nous y reviendrons plus en détail dans la présente analyse.

De cette manière, la fenêtre d'Overton explique de façon imagée les conséquences d'un discours sur le reste du champ des idées ; non seulement les idées sont liées entre elles, mais l'introduction d'une idée va influer sur toutes les autres. Ce principe fait écho à un autre, tout autant mobilisé dans les médias, celui d' « hégémonie culturelle ». Conçu par Antonio Gramsci (théoricien politique et philosophe italien du début du 20e siècle), il théorise le fait que le combat politique se joue d'abord et avant tout dans les idées. Ainsi, Gramsci formule la théorie d'une « guerre culturelle » ou « guerre des idées », selon laquelle il faut d'abord qu'une idée devienne acceptable socialement avant qu'elle le soit politiquement. De ce fait, pour vaincre dans les urnes, il faut d'abord s'imposer dans le débat public.

L'on comprend aisément pourquoi le principe de la fenêtre d'Overton séduit l'extrême droite et est consciemment utilisée comme stratégie politique. En effet, en formulant des idées et discours politiques volontairement radicaux, ces partis ouvrent le champ de ce qui est dicible dans l'espace public. De plus, ils parviennent à ce qu'une autre proposition politique, moins extrême, paraisse acceptables. L'exemple le plus frappant étant celui du « grand remplacement », une théorie selon laquelle les populations du continent africain seraient en

⁶ VIKTOROVITCH, Clément (invité). (2025). *Les Clés De la fenêtre d'Overton à la post-vérité* (podcast). La Première-Info. <https://tinyurl.com/2uay2jbm>

⁷ Pour plus d'informations, voyez : <https://tinyurl.com/2naykrnt>

⁸ Pour plus d'informations, voyez : <https://tinyurl.com/mryhj9np>

train de remplacer les populations blanches européennes⁹. Bien que cette théorie ne s'appuie sur aucun élément véridique ni vérifié, le fait qu'Éric Zemmour l'ait repris depuis plusieurs années et à de nombreuses reprises dans les débats aboutit à ce que cette notion de grand remplacement soit connue du grand public. Et ce, à tel point que Valérie Pécresse, Présidente de la Région Île-de-France, lors de sa candidature aux élections présidentielles françaises, l'ait mentionné lors d'un meeting¹⁰. Cette illustration très concrète doit attirer toute l'attention des actrices et acteurs qui militent pour la défense et la protection des minorités. Si une théorie complotiste et non fondée a pu s'insérer dans le langage commun en seulement quelques années afin de viser les personnes d'origine étrangère, il y a lieu de s'inquiéter : quand se produira-t-il un même phénomène concernant d'autres publics minoritaires tels que les personnes en situation de handicap ? Il ne s'agit malheureusement pas de simples fantasmes ; prenons deux cas très concrets, tant en France qu'en Belgique, afin de démontrer que le risque est réel.

Le cauchemar de l'Aktion T4 énoncé en France

Le dimanche 6 avril 2025, Sébastien Peytavie — premier et unique député à l'Assemblée nationale française en fauteuil roulant — porte plainte auprès du parquet pour menace de mort¹¹. La veille, un blog d'extrême droite appelait à s'en prendre au député par « l'Aktion T4 », opération nazie ayant mené à l'extermination de plus de 200 000 personnes en situation de handicap. Lors de la séance plénière du mardi 8 avril 2025, le député en rend compte en ces termes : « “En votant pour Marine Le Pen, tout va rentrer dans l’ordre” : voilà de qui se revendent ceux qui appellent à mon extermination. (...) On aimerait faire croire que c'est un élément isolé, une brebis galeuse, mais aujourd’hui ce ne sont plus seulement des mots : ce fanatisme identitaire renaît sous la forme d'attaques de Trump contre les politiques de diversité et d'inclusion des personnes handicapées aux États-Unis. Personne handicapée, transgenre, issue de l'immigration, musulmane, juive, femme : la banalisation de la haine envers une catégorie pave irrémédiablement la voie à la haine de l'autre. »¹² Cette écœurante actualité avait immédiatement provoqué la réaction d'Esenca, déplorant par ailleurs la réponse insuffisante de Patrick Mignola, ministre chargé des Relations avec le Parlement¹³. Celui-ci concluait son intervention par ceci : « Quelles que soient les sensibilités divergentes sur les bancs de l'Assemblée nationale, une seule devise s'impose : celle du “tous pour un”, car lorsqu'on s'attaque à un élu, c'est toute la République qui doit le soutenir et le protéger. »¹⁴

⁹ DEBRAS, François, s. d., *Eric Zemmour et le « grand remplacement »*. <https://tinyurl.com/484552xd>, consulté en décembre 2025

¹⁰ Pour aller plus loin, voyez : VIKTOROVITCH, Clément (invité). (2025). *Les Clés De la fenêtre d'Overton à la post-vérité* (podcast). La Première-Info. <https://tinyurl.com/2uay2jbm>

¹¹ Le Monde. (2025). *Le député Sébastien Peytavie porte plainte pour « menace de mort »*. <https://tinyurl.com/4kpey5ry>, consulté en décembre 2025

¹² Assemblée nationale, *Compte rendu de la première séance du mardi 08 avril 2025*. <https://tinyurl.com/mr2fhcpk>, consulté en décembre 2025

¹³ COOLS, Manon (2025). *Actualité française en matière de handicap : de quoi bondir*, Esenca. <https://tinyurl.com/wu8xck36>, consulté en décembre 2025

¹⁴ Assemblée nationale, *Compte rendu de la première séance du mardi 08 avril 2025*.

Nous ne pouvons pas suffisamment insister sur la violence extrême de paroles telles que la mention de l'Aktion T4. Et la réponse du ministre qui renvoie à une divergence de «sensibilités» est d'autant plus interpellante; appeler à la mise à mort de personnes en situation de handicap relève-t-il de la sensibilité de tout un chacun? Certainement pas! Et le simple fait que des campagnes meurtrières nazies soient à nouveau ne serait-ce qu'évoqué au sein d'un organe politique français doit attirer toute notre attention. De telles paroles constituent une brèche certaine dans la fenêtre d'Overton. Au regard de ce principe, nos craintes sont multiples. Si cette mention de l'Aktion T4 reste à ce jour isolée, qu'en sera-t-il, cette notion est répétée à de nombreuses reprises et sans aucun complexe dans l'espace public? Finirons-nous par en débattre, ou, du moins, ne même plus s'émouvoir d'entendre ces termes revenir dans les conversations ou au sein des réseaux sociaux? Mais plus inquiétant encore : si l'écho d'un programme meurtrier nazi reste aujourd'hui inaudible et intolérable, à juste titre, quels discours pourront quant à eux être prononcés et sembler acceptables, au regard de l'horreur nazie? Toutes ces questions doivent éveiller notre esprit critique et nous amener à la plus grande prudence. Concrètement, cela implique d'analyser les idées émises au sein de nos conversations quotidiennes, dans les médias, les réseaux sociaux, mais aussi dans les débats politiques et nous demander si celles-ci sont tolérables en vertu des valeurs que sont la démocratie, l'inclusion et le respect des droits humains.

Et la Belgique dans tout ça ?

Si, à notre connaissance, des propos aussi violents que chez nos voisins français n'ont pas été médiatisés concernant les personnes en situation de handicap, une actualité récente nous préoccupe. D'ailleurs, le degré de violence et les propos tenus étant en apparence moins extrêmes, cet évènement doit d'autant plus faire l'objet d'un regard critique.

Le 7 novembre 2025, RTL-tvi diffuse l'émission «Sans boulot : tous fraudeurs?», où le journaliste Christophe Deborsu rencontre des personnes en région liégeoise vivant des allocations sociales¹⁵. Presque instantanément, le programme suscite de vives réactions et divise l'opinion publique¹⁶. Certaines et certains estiment que ce dernier ne fait qu'illustrer les défaillances du système social belge, tandis que d'autres y voient un résumé biaisé et peu nuancé du quotidien d'un public précarisé.

En visionnant l'émission, certains éléments nous interpellent. D'abord, le journaliste conclut l'introduction de son émission par les propos suivants : «Alors certains profitent-ils du système? (...) Sans boulot, tous fraudeurs? Tous, non bien sûr, mais alors combien? Je vais

<https://tinyurl.com/mr2fhcpk>, consulté en décembre 2025

¹⁵ DEBORSU, Christophe (reporteur). (2025). Sans boulot : tous fraudeurs? Dans *Je vous dérange*. Belgique.

<https://tinyurl.com/yna53wcf>

¹⁶ Voyez notamment : Courrier International. (2025). Société. «*Sans boulot : tous fraudeurs?*» Un reportage met le feu aux poudres en Belgique. <https://tinyurl.com/2hchxk6x>, consulté en décembre 2025. Le Soir. (2025). *Quand la Flandre découvre Jacqueline et son « je viens de goûter à huit ans de tranquillité »*.

<https://tinyurl.com/6pe6wwab>, consulté en décembre 2025. Le Soir. (2025). «*Sans emploi : tous fraudeurs?*» : les experts interrogés amers et désolés. <https://tinyurl.com/36terrz>, consulté en décembre 2025. La Libre. (2025). *Le reportage de Christophe Deborsu continue à faire des remous à Verviers suite à des "publications et déclarations déplorables"*. <https://tinyurl.com/5y7bcdfr>, consulté en décembre 2025.

aller de surprise en surprise, mes certitudes vont en prendre un coup, les vôtres aussi, du coup»¹⁷. S'ensuit la présentation de différents profils : mère célibataire, personne malade longue durée, personne souffrant d'un burn-out, sexagénaire, veuve... Autant de profils précarisés du fait de leur situation sociale difficile et touchant des allocations sociales. Au cours du reportage, certaines critiques, bien que non frontales, mais insidieuses, semblent guider l'audience sur la réponse à émettre à cette fameuse question : «toutes ces personnes sont-elles fraudeuses?» Notons notamment l'intervention du gérant d'une société de logements et de service public, qui espère que la situation va changer sous cette législature et qui affirme que la Flandre a de l'avance sur nous. Or, une tendance forte au nord du pays soutient des politiques sociales extrêmement strictes¹⁸. Une tendance forte au nord du pays, qui soutient des politiques sociales extrêmement strictes. Ensuite, le journaliste, toujours dans le même reportage, se dit «dérangé» par l'attitude des personnes interrogées, «étonné» par les propos de la directrice socialiste du CPAS de Verviers. Il pose les questions suivantes : «Ces personnes veulent-elles vraiment un emploi?» Il interroge une cheffe d'entreprise flamande qui «n'est pas fan» du Forem, déclarant : «Les Wallons n'ont pas envie de travailler, le Forem ne les y incite pas. Et le montant élevé des aides sociales encourage à rester chez soi». Il déclare encore «On a un problème de mentalité en Wallonie». Pour conclure son émission par les propos suivants : «Je sors de ces deux mois d'enquête en me disant, les aides sociales, heureusement qu'on les a. Mais si on veut les garder, il faut d'urgence resserrer certains boulons comme on entretient un trésor pour le transmettre aux générations futures.»

La présente analyse n'a pas pour objet de vérifier si les différentes règles déontologiques auxquelles sont soumis les journalistes ont été ou non violées par l'émission en question¹⁹.

Cependant, nous nous interrogeons sur l'impact que peut avoir une telle émission, en particulier dans un contexte où le gouvernement Arizona réfléchissait déjà à la réduction du cumul d'aides sociales²⁰. La fenêtre d'Overton ne nous avertit-elle pas que pour gagner dans le champ politique, il faut d'abord convaincre le grand public?

Selon l'article 2 du Code de déontologie journalistique : « Les journalistes mènent des recherches et des enquêtes et informent librement sur tous les faits d'intérêt général afin d'éclairer l'opinion publique. » Le Code rappelant qu'est d'intérêt général « une information qui évoque un ou plusieurs enjeux pour la vie en société dans son ensemble ou pour une de ses composantes. Certains codes utilisent les expressions intérêt public ou intérêt sociétal. Ces termes marquent tous la différence avec l'intérêt particulier. En tout cas, l'intérêt général

¹⁷ DEBORSU, Christophe (reporteur). (2025). Sans boulot : tous fraudeurs ? Dans *Je vous dérange*. Belgique. <https://tinyurl.com/yna53wcf>

¹⁸ [Résultat d'élection Chambre des Représentants 09 juin 2024](#)

¹⁹ En ce sens, une plainte a été déposée au Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA), voyez : La Libre. (2025). L'émission "Je vous dérange" de Christophe Deborsu sur RTL-tvi visée par une enquête. <https://tinyurl.com/trxszte>, consulté en décembre 2025.

²⁰ RTBF. (2025). Bientôt des limites au cumul des aides du CPAS au sein d'une famille : la réforme que prépare le gouvernement. <https://tinyurl.com/435v3k2j>, consulté en décembre 2025.

ne se confond pas avec la simple curiosité de la part du public. »²¹ Au regard de ces principes déontologiques, l'on peut légitimement se demander si l'émission éclaire réellement l'opinion publique sur les allocations sociales en prenant cet enjeu de société dans son ensemble. Nous déplorons un manque de nuances et de mise en perspective de la réalité de vie — souvent difficile — des personnes interrogées dans l'émission. Nous estimons qu'il est important de dénoncer ce programme, dans le contexte actuel, comme déplaçant l'attention du grand public sur les responsabilités individuelles des personnes touchant les allocations sociales. Et ceci constitue une réelle brèche dans la fenêtre d'Overton. Si dans le débat public, nous devions assister à la normalisation de discours tels que « les chômeurs sont des fraudeurs », cela permettrait aux politiques de prendre des mesures austères à l'encontre de ce public. Et puis, qu'en est-il alors des personnes touchant des allocations de handicap, ainsi que des allocations pour cause d'invalidité maladie ? La parution d'une telle émission alors même que les politiques mènent actuellement de nombreuses réformes sur différentes allocations n'est pas anodine. Volontairement provocante, elle invite malheureusement à débattre, dans une Belgique aux accents méritocratiques²²²³, de la question suivante : ces personnes méritent-elles de recevoir des allocations ? Une telle question constitue un réel danger, comme nous l'avons abordé dans une récente analyse²⁴.

Notons qu'au vu de la controverse suscitée par le reportage, Monsieur Deborsu s'en est expliqué auprès du journal Le Soir²⁵. Cette interview s'apparente selon nous à une tentative de *mea culpa* de la part du journaliste, exprimant à plusieurs reprises le fait qu'il soit « triste » de la manière dont son émission a été perçue par le grand public. Cependant, il s'agit de deux journaux différents, diffusés via des canaux divers, n'atteignant pas la même audience. Ainsi, même si prenons acte de l'intervention de Monsieur Deborsu, ne peut-on pas déjà considérer que le mal est fait, que la brèche est ouverte ? C'est ce que nous déplorons.

Conclusion

Que ce soit dans les journaux, les réseaux sociaux, ou même dans une conversation animée aux repas de famille, nous débattons sans cesse des sujets d'actualité. C'est un de nos droits les plus fondamentaux, en tant que citoyennes et citoyens, de prendre part au débat public ainsi que de s'informer des enjeux sociétaux. Nous sommes donc toutes et tous exposés à

²¹ Code de déontologie journalistique adopté par le Conseil de déontologie journalistique du 16 octobre 2013, 3e édition augmentée, Septembre 2023

²² Le Soir. (2025). « *D'Iris et d'ailleurs* » – *De la satire au slogan : comment la méritocratie nous trompe.* <https://tinyurl.com/43e576vn>, consulté en décembre 2025.

²³ « Méritocratie : Ce terme vient de « mérite » et de « pouvoir ». Il désigne un régime où le pouvoir est fondé sur le mérite individuel. Celui-ci peut dépendre de très nombreux critères comme le travail, le diplôme, l'expérience, etc. Le terme méritocratie est généralement employé de manière péjorative par ceux qui l'emploient pour critiquer l'idée de mérite car il est souvent difficile de dire ce qui relève du mérite personnel ou par exemple le fait d'être né dans un milieu favorisé. » Observatoire des inégalités. <https://www.inegalites.fr/Meritocratie-3442>

²⁴ PINTO, Marta. (2025) *Réforme des allocations de chômage : Un renforcement des inégalités et discriminations ? Premiers éléments d'analyse.* <https://tinyurl.com/y75srntp>, consulté en décembre 2025.

²⁵ Le Soir. (2025). *Christophe Deborsu revient sur son reportage controversé : « La démocratie, c'est aussi organiser le choc des idées ».* <https://tinyurl.com/34c7fm2>, consulté en décembre 2025.

des idées multiples et variées qui forgent notre opinion. Au sein de ces idées, il y a une séparation entre celles qui peuvent être dites et débattues largement d'un côté, et de l'autre côté, les idées que l'on ne peut formuler sous peine d'être mis au ban de la société. Mais une idée peut-elle aller d'une catégorie à l'autre ? Pourrait-on un jour discuter d'une opinion qui, auparavant, était indicible (donc, qu'on ne peut dire et exprimer) ? C'est précisément ce que décrit le concept de la fenêtre d'Overton, représentant l'ensemble des opinions constituant le débat public.

Depuis plusieurs années, nous assistons dans différents endroits du globe à la montée de l'extrême droite, avec son lot de discours liberticides et discriminants. Ceux-ci permettent des ouvertures dans cette fenêtre d'Overton afin de débattre de questions nouvelles.

Comme évoqué dans cette analyse, un exemple particulièrement représentatif étant celui du concept complotiste du « grand remplacement » qui, à force d'être martelé et répété par un journaliste d'extrême droite, s'est finalement invité dans les débats présidentiels en France. La fenêtre d'Overton permet d'illustrer de manière univoque et certaine le risque que les discours d'extrême droite entraînent pour les minorités, telles que les personnes en situation de handicap. Il suffirait que dans le débat public émergent des idées attentatoires, sans nuances ni ouverture au dialogue, aux droits des personnes en situation de handicap pour qu'elles s'invitent finalement dans le débat politique belge.

Concernant spécifiquement les personnes en situation de handicap, l'épouvantable exemple français, où un député en situation de handicap a reçu des menaces de mort en référence à l'Aktion T4 nazie, nous préoccupe grandement. Si cette idée nauséabonde n'est pas encore tolérée dans nos démocraties, quelles idées moins violentes pourront voir le jour ? Mais aussi et surtout, si on assiste à une multiplication de discours visant les personnes en situation de handicap, ne risque-t-on pas d'assister, comme c'est le cas par exemple pour les personnes d'origine étrangère, à des discours publics hostiles à leur égard ?

En Belgique, nous estimons que l'émission « Sans boulot : tous fraudeurs ? » doit constituer une réelle mise en garde à la lueur du principe de la fenêtre d'Overton. En filigrane d'une émission qui présente (volontairement ?), sans nuance ni mise en contexte les bénéficiaires des allocations sociales comme profitant d'un système social trop généreux, se dessinent des idées et opinions selon lesquelles ces « profiteurs » ne devraient pas recevoir d'allocations.

Les semaines qui ont suivi la diffusion de l'émission ont mis en avant les témoignages de personnes ayant accepté d'être filmées dans le cadre de l'émission et souhaitant apporter une nuance, une explication de l'utilisation erronée de leur propos et de leur récit et déplorer la ligne éditoriale de l'émission ainsi que les conséquences réelles de celle-ci sur leur vie. Diverses prises de parole dans la société civile ont nuancé et dénoncé le contenu du reportage. François Perl précisait en décembre sur LinkedIn d'ailleurs sur quoi s'attarder : « Le point ici n'est pas de "démonter" le reportage, mais de dénoncer le fait qu'une polémique politique est en train d'enfler dans des débats politiques cruciaux sur des postulats faux (non on ne gagne pas 2700 euros au RIS – Revenu d'intégration sociale).²⁶ ». Tout en prenant le temps de déconstruire une série de fausses informations et de biais du reportage, il

²⁶ LinkedIn. François Perl.

avertissait alors sur le danger de ce type de reportage :« Un débat public sérieux sur la sécurité sociale exige rigueur et précision. Ce n'est pas le cas de ce reportage. Et c'est la confiance dans nos institutions sociales qui en sort affaiblie. »

Il s'agit d'une réelle menace, à l'encontre de personnes précaires. Et si cette émission est suivie d'autres productions ciblant les bénéficiaires d'allocations sociales, en maladie, précarisées, ne va-t-on pas finalement voir émerger des discours publics, puis politiques, décidant de limiter ces droits pourtant nécessaires au respect de leur dignité humaine ?

La question reste en suspens, mais nous nous devons d'être vigilantes et vigilants aux idées néfastes pour les publics que nous défendons afin de dénoncer les répercussions que celles-ci peuvent avoir et ce, jusque dans les sphères politiques.

Pour citer cette production

PAQUOT, Joséphine (2026). « La fenêtre d'Overton, une menace pour les personnes en situation de handicap », Analyse Éducation Permanente, Esenca.

URL : www.Esenca.be

Esenca

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante.

Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement pour **faire valoir les droits de ces personnes** : lobbying politique, lutte contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire une société toujours plus inclusive, etc.

Nos missions, services et actions

- Conseiller, accompagner et défendre les personnes en situation de handicap, leur famille et leur entourage
- Militer pour plus de justice sociale
- Informer et sensibiliser le plus largement possible sur les handicaps et les maladies graves et invalidantes
- Informer le public sur toutes les matières qui le concernent
- Promouvoir l'accessibilité et l'inclusion dans tous les domaines de la vie
- Lobbying et plaidoyer politique via de nombreux mandats

Un contact center

Pour toute question sur le handicap ou les maladies graves et invalidantes, composez le **02 515 19 19** du lundi au vendredi de 8h à 12h. Il s'agit d'un service gratuit et ouvert à toutes et tous.

Handydroit®

Service de défense en justice auprès des juridictions du Tribunal du Travail. Handydroit® est compétent pour les matières liées aux allocations aux personnes handicapées, aux allocations familiales majorées, aux reconnaissances médicales, aux décisions de remise au travail et aux interventions octroyées par les Fonds régionaux.

Handyprotection

Pour toute personne en situation de handicap ou de maladie grave et invalidante, Esenca dispose d'un service technique spécialisé dans le conseil, la guidance et l'investigation dans le cadre des législations de protection de la personne en situation de handicap.

Cellule Anti-discrimination

Esenca identifie les situations de discriminations relatives au handicap et en assure le suivi : écoute, interpellations, médiation, recherche de solutions avec la personne concernée, etc.

Esenca est par ailleurs reconnu point d'appui UNIA en ce qui concerne les situations discriminantes liées au « critère protégé » du handicap. Cela veut dire qu'Esenca peut introduire un signalement directement auprès d'Unia à la demande d'une personne. Votre employeur refuse de mettre en place les aménagements de travail recommandés par votre médecin ? Votre enfant rencontre des difficultés au sein de son école pour bénéficier d'adaptations nécessaires lors des contrôles ou des examens ? Votre administration communale ne donne pas de suite favorable à votre demande d'emplacement de parking PMR ? N'hésitez pas à prendre contact avec la cellule anti-discrimination. Elle investiguera la situation et si cela s'avère nécessaire et avec votre accord, signalera la situation à UNIA. La cellule anti-discrimination peut alors vous aider à faire parvenir tous les éléments dont auront besoin les services d'Unia afin de procéder à l'analyse de votre dossier.

Handyaccessible

Notre association dispose d'un service en accessibilité compétent pour :

- Effectuer des visites de bâtiments et de sites et proposer des aménagements adaptés
- Analyser des plans et vérifier si les réglementations régionales sont respectées
- Auditer les événements et bâtiments selon les critères d'usages « Access-i » et délivrer une certification
- Proposer un suivi des travaux pour la mise en œuvre de l'accessibilité

Un travail d'information, de communication et d'interpellations

Au quotidien, Esenca communique via de nombreux canaux pour favoriser la connaissance des droits fondamentaux dont celui de l'accès à l'information, la sensibilisation et la diffusion d'informations liées au secteur du handicap : newsletter, guides et brochures, périodique Handyalogue, réseaux sociaux, contribution à la presse associative, communiqués de presse, etc. Le magazine Handyalogue propose par ailleurs une déclinaison de l'ensemble des articles en Facile à Lire à et Comprendre (FALC).

Notre association exerce activement de très nombreux mandats à différents niveaux de pouvoir sur l'ensemble du territoire afin de pleinement exercer le rôle d'interpellation, de veille et de participation à la construction d'une société inclusive, solidaire et accessible.

Une reconnaissance en Éducation Permanente

Dans le cadre d'une reconnaissance en Éducation Permanente, Esenca réalise chaque année de nombreuses analyses, études et recherches participatives. Celles-ci ont pour vocation d'alimenter la réflexion autour de questions en lien avec le handicap qui traversent notre société, son fonctionnement et ses évolutions. Des campagnes de sensibilisation et de communication ainsi que de nombreuses actions s'organisent également chaque année.

Un label communal : Handycity®

Handycity® est un label visant à encourager les communes tant à Bruxelles qu'en Région wallonne qui travaillent l'inclusion des personnes en situation de handicap dans leurs différentes compétences transversales.

Chaque initiative, petite ou grande, peut contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des personnes en situation de handicap et de tout un chacun.

Dans ce processus, Esenca s'adapte aux réalités des communes tant qu'elles veillent à incorporer, avec un soin particulier, une dimension handicap dans les différents projets concernant l'ensemble de la population.

Handycity® est une reconnaissance du travail accompli par les communes pour leurs actions inclusives. Il est remis (ou non) **tous les 6 ans** aux communes signataires de la Charte qui ont introduit un pré-bilan à mi-mandat et leur candidature au Label.

Des formations

Les **formations** que nous proposons couvrent de **nombreux domaines** : accessibilité, législation, anti-discrimination, troubles cognitifs, rédaction en Facile À Lire et à Comprendre et sensibilisations aux handicaps.

Ces formations sont en grande partie **dispensées par les collaboratrices Esenca, expertes et passionnées par leurs métiers**. Parce que les éléments théoriques n'ont de sens qu'en lien avec votre pratique, nous vous proposons un **contenu adapté à vos réalités** et adaptons le contenu des formations à vos demandes et attentes spécifiques.

Nos **formations sont dispensées à Bruxelles et en Région wallonne**. Nous pouvons également dispenser ces formations **au sein de vos structures** et à la demande.

Esenca sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles

Esenca est une association présente sur l'ensemble du territoire de la FWB. Les entités territoriales sont les suivantes : Brabant, Brabant Wallon, Centre, Charleroi et Soignies, Liège, Luxembourg, Mons Wallonie picarde et Namur.

Contact

Tél : 02 515 02 65 • www.esenca.be • esenca@solidaris.be



POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE, SOLIDAIRE ET ACCESSIBLE

